

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2014- Convocation du 20 février 2014

Compte rendu affiché le 4 mars 2014

Président de séance : Mme Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

### Présents

Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. CHRETIN, M. GUENNAT, M. AUROY, M. VALETTE, Mme DUMARD, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mme COIN, Mme FERNANDES, Mme ROGER, Mme DEBORDE, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ARTETA, Mme ORIOL.

### Absents représentés

M. OLLIVIER par M. CHATUT, M. BOUREZG par M. RODRIGUEZ, Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	27
Exprimés	27

### **Objet : Restauration et reconstruction de l'orgue de l'église Notre Dame de l'Assomption Convention avec Les Amis de l'Orgue**

La commune de Neuville-sur-Saône, propriétaire de l'église et de l'ensemble des œuvres et mobilier y étant attachés, a réalisé, par tranches successives, les travaux intérieurs et extérieurs permettant de préserver l'édifice.

À ce jour il reste à procéder à la restauration et la reconstruction sur la tribune de l'église de l'orgue qui figure au pré-inventaire des monuments et richesses artistiques dressé par le Département du Rhône.

L'intervention sur un tel instrument s'avère techniquement délicate et financièrement coûteuse. Il est donc proposé de collaborer avec l'association de type loi 1901 "Les Amis de l'orgue de Neuville-sur-Saône" qui souhaite apporter une contribution active à la réalisation du projet tant en phase préparatoire que durant la phase de réalisation.

Une convention réglant les modalités de la participation de la commune et de l'association à la reconstruction de l'orgue a été élaborée dans cette optique. Ce document détaille l'objectif, les engagements réciproques et les conditions de coopération des partenaires.

La commune, propriétaire du bâtiment, conserve la qualité de maître d'ouvrage de l'opération. Elle s'engage à mettre en œuvre la procédure de commande publique pour une dépense maximale prévisible de 420 000 €. La participation financière de la collectivité s'établit au maximum à 60 % du coût réel total des travaux (sous réserve d'obtention des crédits attendus notamment de la paroisse et de l'association).

Le Conseil municipal est invité, après avoir examiné dans le détail les termes de cette convention, à autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Oui Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la proposition de convention de partenariat élaborée pour régler les modalités de coopération entre la commune et l'association "Les amis de l'Orgue de Neuville-sur-Saône",
- Considérant qu'il importe d'achever les travaux à caractère patrimonial entrepris sur l'église de la commune
- Considérant que l'orgue du 18<sup>ème</sup> siècle doit faire l'objet de travaux de restauration et de reconstruction,

- Adopte la convention avec l'association de type loi 1901 "Les Amis de l'orgue de Neuville-sur-Saône" définissant le concours apporté par ladite association et les modalités de coopération avec la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire, notamment la signature de ladite convention et de tout document en découlant,
- Dit que ce projet est inclus budgétairement dans l'opération numéro n° 011 dénommé Travaux de rénovation de l'église et rappelle que s'agissant d'une opération communale, les dispositions du code des marchés publics seront appliquées à tous les stades de la procédure.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 27 février 2014  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 28/02/2014
- Publication ou affichage le 28/02/2014
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 27 février 2014  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

